



Mieux Vivre Obernai

Obernai, le 13 avril 2009

Catherine Soulé-Sandic



à Monsieur André WEBER

Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Sainte-Odile chargé de la politique Enfance et Jeunesse

38, rue du Maréchal Koenig - BP 85
67213 OBERNAI Cedex

Objet : Périscolaire - propositions

Monsieur,

Suite à l'entrevue que vous nous avez accordée le 27 mars 2009 en mairie de Meistratzheim, nous souhaitons vous remercier pour votre accueil. Par ce courrier, nous nous permettons de vous rappeler les principales propositions que nous avons formulées au cours de cet échange.

Les tarifs appliqués par le service périscolaire de la Communauté des communes du Pays de Sainte-Odile sont parmi les plus élevés que nous ayons relevés dans le département du Bas-Rhin, en particulier en ce qui concerne la pause méridienne.

Vous nous avez présenté les choix politiques de la CCPO qui conduisent à maintenir une participation des familles supérieure à celle de la collectivité et à ne pas introduire le coefficient social.

Nous ne pouvons partager votre position tant la situation économique actuelle fragilise le pouvoir d'achat des familles.

Nous nous permettons d'insister sur la problématique des enfants du groupe scolaire Picasso qui fréquentent pour l'heure la cantine du collège Europe où ce service est facturé 3,40€. En 2010, date de mise en fonction du périscolaire, ce même service coûtera plus du double aux familles.

Par ailleurs, nous entendons de nombreuses familles nous affirmer être dans l'incapacité financière d'inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine.

Considérant qu'un service à la population doit être accessible à tous, il nous semble important de reconsidérer la tarification du périscolaire, faute de quoi, il ne pourra répondre à ses missions.

La mise en place du quotient familial permettrait un accès plus large et plus facile à l'ensemble des habitants. A l'inverse, le maintien des tarifs actuels constitue un frein à la fréquentation du service par les habitants disposant de faibles revenus.

Aussi, nous maintenons nos propositions en termes de tarification :

- d'une part, l'**augmentation de la participation financière de la communauté de communes** afin de réduire celle des familles,
- d'autre part, la **mise en place du coefficient social** afin que les familles payent ce service en fonction de leurs revenus,
- enfin, la réservation de quelques places par centre pour les familles les plus démunies à un tarif particulièrement avantageux.

Le service périscolaire qui encadre le temps scolaire doit bénéficier à tous les enfants scolarisés. Nous demandons que **l'accueil débute dès 3 ans, âge de l'entrée en maternelle.**

Cette proposition répond en particulier :

- aux enfants qui sortent de la crèche et dont les parents, chaque année, se heurtent à un problème de garde,
- aux besoins des nouveaux arrivants dans nos communes qui n'ont pas d'attaches familiales,
- aux parents dont un aîné fréquente le périscolaire afin de ne pas multiplier les modalités de garde.

Aucun texte réglementaire ne justifie le refus d'accueillir les enfants de trois à quatre ans. Un simple accord de la PMI est nécessaire pour cette dernière tranche d'âge. La Communauté de communes l'a d'ailleurs déjà pratiqué puisque la première année de fonctionnement du périscolaire Freppel des enfants de 3 ans avaient obtenu une dérogation. D'autres communes proches de la CCPO accueillent ces enfants (Boersch, Ottrott, Saint-Nabor...).

Nous constatons que **la capacité d'accueil** est atteinte dans la plupart des centres, certains devant refuser des enfants. Le règlement établit que les demandes prévoyant une présence de l'enfant la plus large seront prioritaires. Ces dispositions ne permettent pas de prendre en compte la diversité des temps de travail des parents (travail à temps partiel, travail en équipe, emploi du temps des enseignants...). L'accueil ponctuel proposé en fonction des places disponibles est difficilement possible dans ces conditions.

Nous souhaitons par conséquent étudier avec la CCPO les possibilités d'extension de la capacité d'accueil des centres périscolaires.

L'extension des plages d'accueil permettrait de mieux répondre aux besoins des familles avec :

- une matinale de 7.30 à 8.00
- une permanence de 11.30 à 12.00 (pour les parents travaillant jusqu'à midi)
- une extension jusqu'à 19.00 le soir

Il s'agit d'accéder aux demandes des parents travaillant à Strasbourg, mais aussi aux parents exerçant dans la communauté de communes du Pays de Sainte-Odile pour l'extension méridienne.

Afin d'**optimiser l'utilisation des locaux du périscolaire**, nous préconisons leur utilisation pour :

- le Service Minimum d'Accueil (recommandation du sénateur Richert), locaux affectés aux loisirs plutôt qu'à l'enseignement.
- les activités d'éveil des classes, les fêtes organisées par les écoles,
- les réunions de parents d'élèves,
- les rencontres intergénérationnelles.

Ces propositions visent à optimiser l'utilisation des locaux souvent coûteux pour les municipalités et dont le taux d'utilisation reste partiel. D'autres utilisations pourraient être étudiées.

Vous avez favorablement accueilli nos propositions en matière d'**amélioration de la qualité des repas et d'introduction de l'alimentation bio**. En effet le Grenelle de l'Environnement fixe un objectif de 20% de denrées bio dans les cantines scolaires d'ici 2012. Nous considérons que quand une collectivité met en place un service de restauration, il lui appartient de participer à l'éducation alimentaire des enfants. Nos propositions sont les suivantes :

- introduction progressive des denrées bio sur des aliments type (pain, laitage, légumes...)
- modification de l'approvisionnement des repas dans les cantines par la mise en place une cuisine centrale chargée de fournir les repas à la restauration collective (cantines, repas des personnes âgées)
- développement de l'agriculture biologique sur le territoire afin de s'assurer l'approvisionnement en denrées et éviter le recours aux importations.

Nous avons été étonnées de découvrir dans les DNA du 31 mars 2009 que le Président de la CCPO, Bernard Fischer, envisageait pour la rentrée 2009/2010 l'introduction d'aliment bio à hauteur de 15% dans les menus proposés par le périscolaire. Il ne nous semblait pas, au cours de notre échange, qu'une décision avait été prise dans ce sens mais nous nous en félicitons.

Par contre, nous nous inquiétons des surcoûts annoncés par le Maire d'Obernai. Les repas bio ne sont pas forcément plus chers. Il s'agit de privilégier les produits de saison, de s'approvisionner auprès des producteurs locaux et de limiter le grammage de la viande. Les apports en protéines peuvent être compensés par les oeufs ou les céréales par exemple.

Nous avons bien conscience des efforts importants entrepris par la CCPO dans la mise en oeuvre des accueils de loisirs et périscolaires sur notre territoire depuis 2004. Nous considérons aussi que la deuxième procédure de délégation de service public doit permettre une amélioration du service au regard des besoins croissants d'accueil des enfants. Nous estimons que ces besoins ne sont pas forcément identiques sur tout le territoire et que des aménagements peuvent être envisagés selon les communes. Enfin, nous tenons à exprimer notre attachement à un service essentiel proposé aux familles et notre estime aux équipes qui l'animent.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs et vous remercions encore de l'attention que vous nous avez témoignée.

Barbara HILSZ, Christiane OHRESSER,
Catherine SOULE-SANDIC
Conseillères municipales - Groupe « Mieux vivre Obernai »

Copie : M Bernard Fischer, Président de la Communauté de communes du Pays de Sainte-Odile